

J'aimerais maintenant parler brièvement de deux facteurs que ma délégation considère comme très importants pour le succès des tentatives visant à améliorer le système administratif et budgétaire.

L'un d'eux est la revue générale que doit entreprendre le Comité élargi du Programme et de Coordination. Le but de cette revue est en partie d'avoir une image claire et complète des programmes des opérations de recherches des Nations Unies dans les domaines du développement économique et social. Le Comité élargi doit recommander toute modification au système actuel qui lui semble nécessaire à la concentration des fonds dans les programmes ayant une importance directe pour les états membres, et l'organisation des programmes d'une façon qui permette de satisfaire facilement et rapidement les besoins des états et régions tout en imposant aux ressources administratives des états membres et des organismes des Nations Unies le fardeau le moins lourd possible. Le Comité doit aussi faire des recommandations visant à assurer la mise au point du système de planification intégrée à long terme basé sur des programmes et l'amélioration des techniques d'évaluation. Le but de la revue générale suit donc de très près celui de la réévaluation entreprise il y a deux ans. Nous ne nous faisons pas d'illusions sur les difficultés inhérentes à une revue générale, mais nous la considérons comme un corollaire important à l'amélioration de notre système administratif et budgétaire, et comme une condition préalable à la réalisation de notre objectif qui est d'élaborer un programme cohérent d'aide aux pays en voie de développement au moyen d'un système d'organismes travaillant en étroite collaboration. Nous espérons nous être engagés dans cette direction il y a trois semaines lorsque le Comité élargi a établi une liste de questions prioritaires à étudier. De l'étude de ces questions sortiront en temps et lieu des recommandations qui contribueront considérablement, et nous en sommes certains, à améliorer les méthodes de travail des divers organismes de travail des Nations Unies.

J'aimerais en second lieu rappeler aux états membres que le Comité Ad Hoc des Quatorze s'est vu confié non pas seulement une tâche, mais deux tâches, et a en conséquence présenté deux rapports. Ma délégation espère que notre souci d'appliquer les recommandations contenues dans le deuxième rapport ne nous fera pas oublier le premier rapport. Ce premier rapport est une analyse des finances des Nations Unies (Document A/6289). Selon les termes de la résolution l'Assemblée générale qui établissait le Comité Ad Hoc (Résolution 2049 (XX)), le Comité a été chargé en premier lieu d'examiner la situation financière des Nations Unies et de faire connaître ses conclusions le plus tôt possible aux états membres. Le Comité Ad Hoc a effectivement soumis son rapport le 28 mars 1966. Ce rapport concluait que, le 30 septembre 1965, le déficit de l'Organisation des Nations Unies à combler par des contributions volontaires des états membres atteignait soit 52, millions, soit 73,4 millions de dollars. Les contributions volontaires ou promises se chiffraient à 20,1 millions de dollars à ce moment; il reste soit \$31,9 millions, soit 53,3 millions de dollars à recueillir en contributions volontaires.